



A Coulonges-sur-L'Autize
Le 3 juillet 2023

Aux habitants des communes de :

Beaulieu-sous-Parthenay, Clavé, La Boissière-en-Gâtine, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, St-Georges-de-Noisné, St-Lin, St-Marc-La-Lande, St-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Vouhé.

Objet : Mise en place de la redevance incitative

Madame, Monsieur,

Depuis fin mai, les agents de la société SULO sillonnent vos communes pour réaliser une enquête de dotation afin de vérifier l'exactitude de vos informations personnelles et d'adapter la taille de votre bac à ordures ménagères à celle de votre foyer.

Ces changements vont vous permettre de maîtriser le montant de votre redevance et de payer en fonction de votre utilisation du service, c'est ce qu'on appelle la redevance incitative (RI) qui vient en remplacement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La redevance incitative se décompose en **2 parties** :

Part fixe

Qui correspond à l'abonnement aux services de collecte (collecte en porte à porte, collecte en apport volontaire et collecte en déchetterie) et qui permet de couvrir les frais généraux du service. Elle tient compte du nombre de personnes dans le foyer.

Part variable

Qui correspond au nombre de levées de votre bac à ordures ménagères. Veuillez à présenter votre bac à la collecte lorsqu'il est plein. Le tarif varie en fonction du volume de votre bac et ne tient pas compte du taux de remplissage.

Lors des 2 prochaines périodes de facturation correspondantes au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2023, une facture fictive avec un montant à 0 € accompagnera votre facture réelle. Cette dernière simulera le montant de votre redevance en fonction de votre utilisation du service et vous permettra d'avoir un regard sur le nombre de fois où votre bac aura été collecté.

Si la taille de votre bac ne vous convient pas, des changements de taille seront possibles à partir du mois de septembre sur demande auprès du SICTOM (coordonnées au dos du courrier). Toutefois, si vous dérogez à la grille de dotation mise en place, un surcoût sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs correspondant à la redevance incitative pour l'année 2024 seront votés lors d'un Conseil Communautaire qui aura lieu en fin d'année.

Nous vous rappelons que la redevance incitative ainsi que le comptage des levées prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

IMPORTANT :

Tout déménagement ou changement de situation au sein de votre foyer doit être signalé au SICTOM par téléphone au 05 49 06 81 45 ou par mail service.orduresmenageres@valdegatine.fr

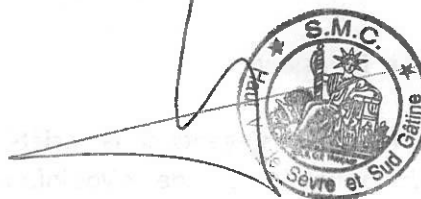
Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente du SICTOM Régie des déchets
Corine MICOU



Le Président du SMC
Eric CUSEY



Pour toutes questions ou informations :

Facturation

SICTOM Régie des déchets
20 Rue de l'Épargne
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE
05 49 06 81 45
service.orduresmenageres@valdegatine.fr

Collecte

SMC
3 Route de Verdeil
79800 SAINTE EANNE
05 49 05 37 10
accueil@smc79.fr